

# ENQUÊTE

## 5 ans après la loi du 10 juillet 2019 relative à l'interdiction « des violences éducatives ordinaires », quel bilan ?

Enquête menée par  
l'Observatoire de la violence éducative ordinaire



## Synthèse des résultats

Octobre 2024

---

Le 10 juillet 2019 a été adoptée la loi relative à l'interdiction des violences éducatives ordinaires. Dans l'objectif de dresser un bilan de cette loi, 5 ans après, mais également d'identifier des perspectives, nous avons souhaité interroger les professionnel·les de l'enfance et de la parentalité<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> L'OVEO autorise la diffusion de ces résultats, sous réserve que son nom soit mentionné. Toute autre utilisation est soumise à accord exprès de l'OVEO.

Un questionnaire a été mis en ligne de février à juillet 2024.

Il comportait les questions suivantes:

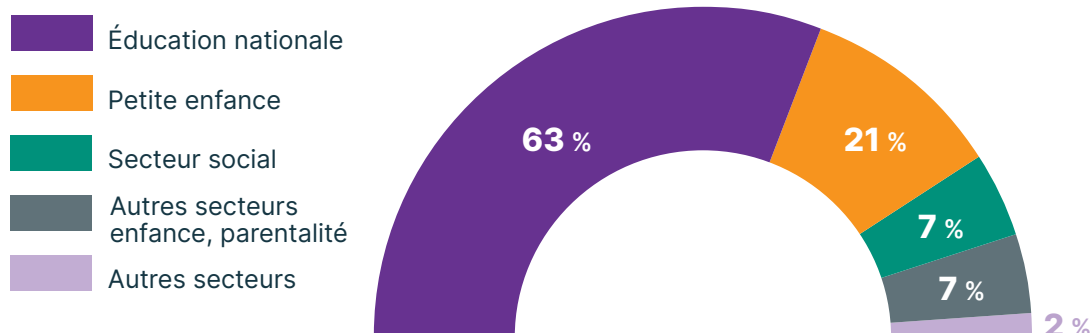
- 1. Pour vous, que recouvre la notion de “violence éducative ordinaire” ?**
  - 2. Dans votre pratique professionnelle, avez-vous constaté des évolutions depuis le vote de la loi en ce qui concerne la violence éducative ordinaire ?**  
(échelle de 1 « non pas du tout » à 5 « oui tout à fait »)
  - 3. Pouvez-vous apporter des précisions ?**
  - 4. Depuis 2019, avez-vous suivi une formation relative à la question de la violence éducative ordinaire ?**  
Oui, dans un cadre professionnel  
Oui, dans le cadre d’une démarche personnelle  
Non
  - 5. Si oui, cette formation vous a-t-elle été utile ? A-t-elle été à l’origine de changements dans votre pratique ?**
  - 6. D’après vous, quelles seraient les mesures prioritaires à mettre en œuvre sur cette question ?**
  - 7. Quelle est votre profession ?**
- La réponse aux questions 1, 2, 4 et 7 était obligatoire.

## 1. Plusieurs secteurs professionnels représentés

Le lien du questionnaire a été diffusé sur notre site Internet, réseaux sociaux, listes de diffusion, mais surtout envoyé aux institutions directement: écoles maternelles et élémentaires (publiques et privées), collèges, PMI, structures petite enfance, tribunaux judiciaires, centres médico-psychologiques, structures de médiation, ainsi qu’à des associations de professionnel·les et syndicats.

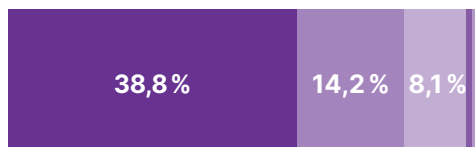
Au total, **1 776** personnes ont répondu. Près des deux tiers des répondant·es travaillent pour l’Éducation nationale, 21 % dans le secteur de la petite enfance, 7 % dans le secteur social, 7 % dans d’autres secteurs liés à l’enfance ou à la parentalité (ou bien le secteur n’est pas précisé). La catégorie « autres secteurs » (2 % des répondant·es) intègre des personnes sans profession ou dont la profession n’est pas liée au secteur de l’enfance ou de la parentalité.

### Secteurs représentés



Détail des répondant-es par catégorie (les pourcentages sont exprimés en fonction du total général) :

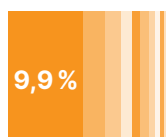
## Éducation nationale (63 %)



<b>38,8 %</b> Enseignant-e	<b>14,2 %</b> Directeur-ice	<b>8,1 %</b> Directeur-ice et enseignant-e
<b>0,8 %</b> Enseignant-e spécialisé-e	<b>0,5 %</b> Autre	<b>0,2 %</b> Psychologue
		<b>0,2 %</b> Infirmière scolaire

Catégorie « Autre » : professeur maître formateur, médecin scolaire, coordinatrice ULIS, documentaliste, conseiller principal d'éducation, documentaliste, accompagnante des élèves en situation de handicap

## Petite enfance (21 %)



<b>9,9 %</b> Éducateur-ices de jeunes enfants	<b>2,9 %</b> Puériculteur-rice	<b>2,2 %</b> animateur-ice/responsable relais petite enfance
<b>1,4 %</b> Assistant-e maternel-le	<b>1,1 %</b> Directeur-ice de structure	<b>1,1 %</b> Autre
<b>0,7 %</b> Auxiliaire de puériculture	<b>0,5 %</b> Cadre	<b>0,5 %</b> Agent petite enfance
		<b>0,8 %</b> Médecin

Catégorie « Autre » : psychomotricien-ne, psychologue, infirmière, formateur-ice, sage-femme, accueillant-e en lieu d'accueil enfant-parent (LAEP). À noter que plusieurs professionnel-les ont un profil multiple : éducatrice de jeunes enfants et accueillant-e en LAEP par exemple, directeur-ice de structure ou cadre, et formateur-ice...

## Secteur social (7 %)



<b>3,3 %</b> Assistant-e social-e	<b>1,2 %</b> Éducateur-ice spécialisé-e	<b>0,7 %</b> Autre
<b>0,7 %</b> Assistant-e familial-e	<b>0,6 %</b> Cadre	<b>0,3 %</b> Travailleur-se social-e
		<b>0,3 %</b> Conseiller-es en économie sociale et familiale

Catégorie « autre » : médecin, psychologue, éducatrice de jeunes enfants, technicien de l'intervention sociale et familiale, référente famille en centre social, animateur-ice socioculturelle, assistant socio-éducatif, chargée de mission prévention et protection de l'enfance.

## Autres secteurs de l'enfance et de la parentalité (7 %)



1,6% Psychologue	1,2% Professionnel·les de la santé		
0,9% Accompagnant·e à la parentalité	0,8% Péricolaire	0,6% Cadre – Enfance	0,6% Autre/ non précisé
0,5% Médiateur·ice	0,4% Formateur·ice	0,3% Juge, substitut	

Catégorie « Professionnel·les de santé » : médecin, pédiatre, infirmière, psychomotricien.

Catégorie « Péricolaire » : animateur·ice, agent technique spécialisé des écoles maternelles, directeur·ice de centre de loisirs.

Catégorie « Autre » : enseignant·e en école privée, universitaire.

Plusieurs professions ont un caractère transversal :

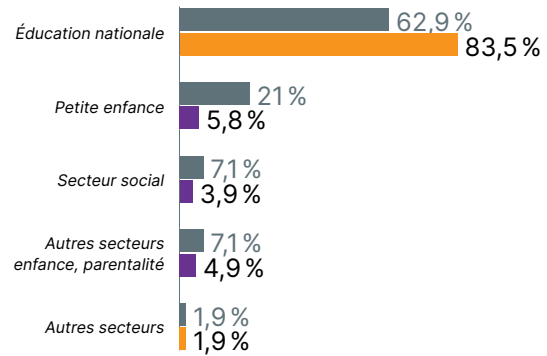
- Infirmière/puéricultrice : 4,2 % des répondant·es (dont 1,2 % d'infirmières)
- Psychologue : 2 %
- Médecin/pédiatre : 1,3 %
- Formateur·ice : 1,2 %

**Information relative à la lecture des données :** certains graphiques qui suivent détaillent la proportion de répondant·es selon les secteurs d'activité, en comparaison de la proportion globale de leur représentation parmi les répondant·es. Cela permet d'indiquer s'il y a une prévalence plus marquée des réponses en fonction des secteurs d'activité. Par exemple, sur le graphique ci-après, 87,5 % des personnes ayant répondu ne pas savoir « ce que recouvre la violence éducative ordinaire » font partie du secteur de l'Éducation nationale, alors que la proportion de répondant·es de ce secteur est de 62,9 %.

Il n'y a pas de prévalence particulière lorsque les proportions sont quasi identiques et celle-ci n'est donc pas indiquée.



**5,8 %** ne donnent **pas de véritables éléments de définition** (« contradiction », « une formule », « mal-être »...), ou bien une **définition inversée** (« bienveillance », « éducation sans violence »...), ou **différente**: en particulier, l'idée a été amenée parmi les enseignant-es que cette notion recouvrait la violence au sein de l'école, soit des enfants entre eux ou vis-à-vis des adultes, ou des parents vis-à-vis du corps enseignant (1,7 % des réponses).



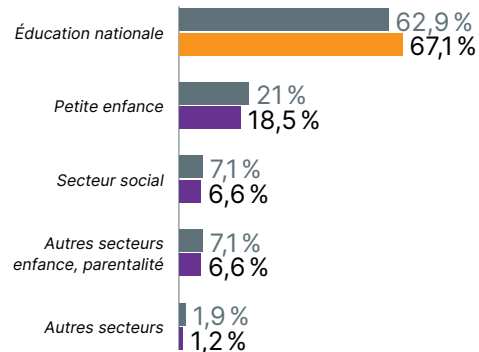
**17,5 %** intègrent dans leur définition un **terme générique** (ex: « la violence », « les violences », « oppression », « actes », « pratiques », « non-respect », « malveillance »...).

## « Violence »

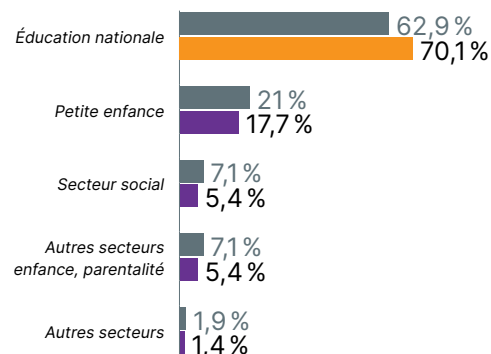
**64,5%** évoquent la **violence physique**, ou des exemples de violences physiques (claques, fessées, bousculer, tirer le bras...), **68 %** évoquent la **violence verbale ou psychologique**, ou des exemples (humiliations, cris, insultes, intimidations, mépris, culpabilisation, dévalorisation, punition, chantage, non-respect du consentement...).

**59,8 %** évoquent les **deux types de violence ensemble**.

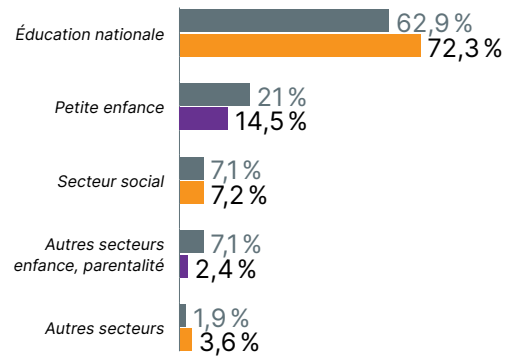
**18,9 %** n'évoquent **que la violence physique ou psychologique** (ou des exemples), sans apporter d'autre précision.



**8,3 %** n'évoquent **que la violence verbale ou psychologique** (ou des exemples).

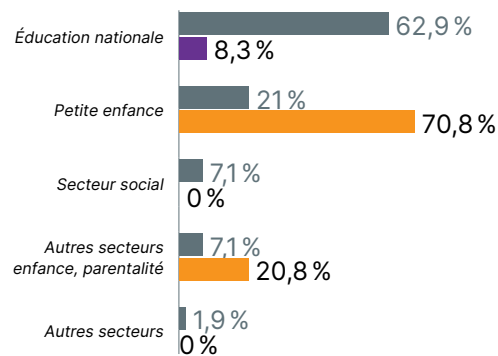


et **4,7 %** ne mentionnent **que la violence physique** (ou des exemples).

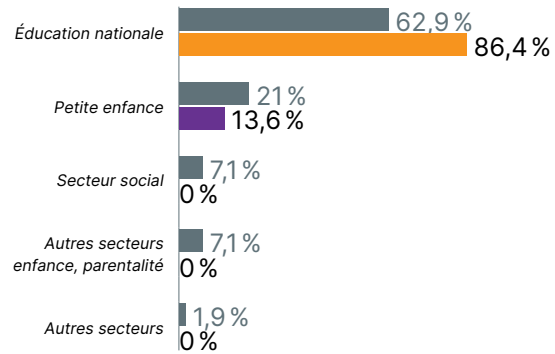


**3,7 %** associent la notion de violence éducative ordinaire à la **maltraitance**

**1,4 %** font un parallèle avec la notion de **douces violences** (cette notion a été développée dans un contexte d'accueil du jeune enfant ; violence éducative ordinaire et douce violence sont associées, sauf dans 1 réponse où elles sont distinguées).



**1,2 %** intègrent également la **violence institutionnelle** (inadaptation de l'environnement aux besoins des enfants, conditions de travail et manque de moyens qui induisent une violence dans l'exercice du métier).



**0,6 %** intègrent la **violence sexiste ou sexuelle**.

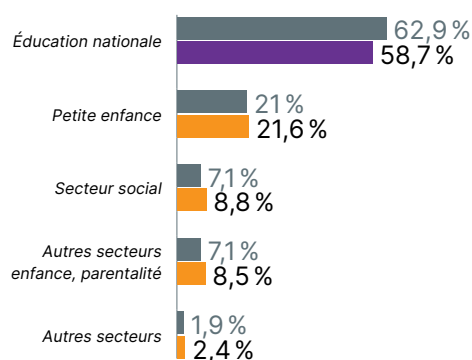


Lorsque les répondant-es évoquent les auteur-ices des violences (21 %), 59 % parlent des adultes en général, 27 % des parents, 4 % des professionnel·les. 7 % intègrent toutes les personnes comme autrices potentielles de ces violences dont 5 % intègrent les enfants. 1,6 % n'intègrent que les enfants comme responsables des violences (cas où il s'agit d'une définition « inversée »). Les institutions sont visées dans 1 % des réponses.

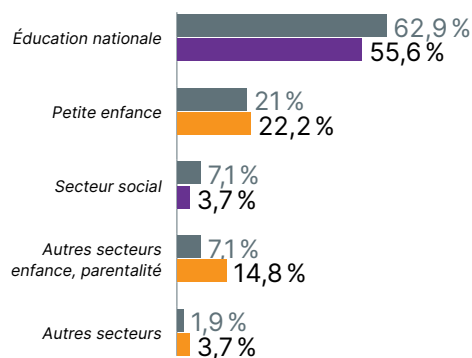
Lorsque les répondant-es évoquent les victimes des violences (48,7 %), il s'agit à 84,8 % des enfants et à 8,3 % des élèves. 2,6 % mentionnent adultes et enfants (ou professionnel·les/élèves), 1,4 % ne mentionnent que les professionnel·les comme victimes. 2,3 % évoquent « toute personne », et 0,2 % toute personne vulnérable.

## « Éducative »

21,1 % évoquent la notion d'éducation, de façon globale (« en lien avec l'éducation », « dans le cadre de l'éducation », terme « éducatif » entre guillemets...), ou en précisant l'intention éducative (« dans le but d'éduquer », « visée éducative », « qualifié d'éducatif »...)



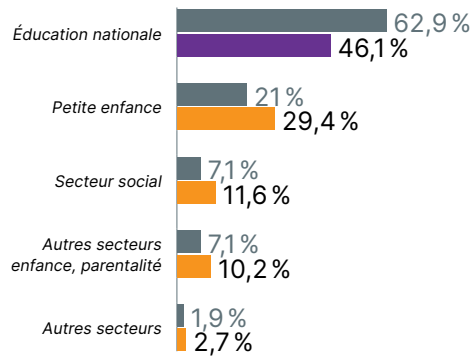
1,5 % évoquent l'idée que les auteur-ices ont une **bonne intention**: « sans intention de nuire », « comportements que l'éducateur pense bons », « soi-disant pour son bien », « dans « l'intérêt » de l'enfant », « en croyant qu'elles ont un effet bénéfique »...



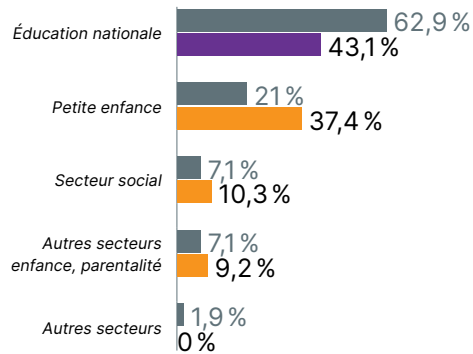


## « Ordinaire »

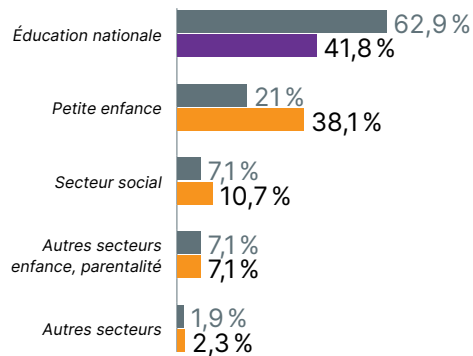
**16,5%** intègrent la **banalisation, l'acceptation sociale** de cette violence.



**11%** évoquent le caractère **quotidien, habituel, fréquent, répété** de cette violence.

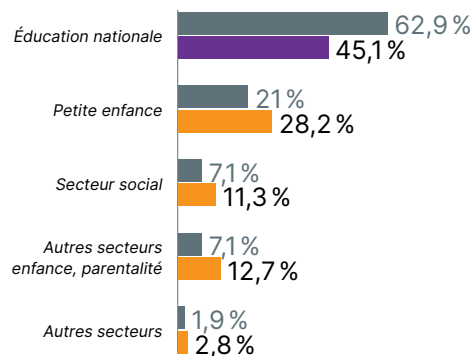


**4,7%** indiquent que cette violence n'est **pas conscientisée** (« sans que l'auteur en ait conscience », « violence non repérée comme telle », « on n'y fait pas attention », « actes qui paraissent anodins »...)

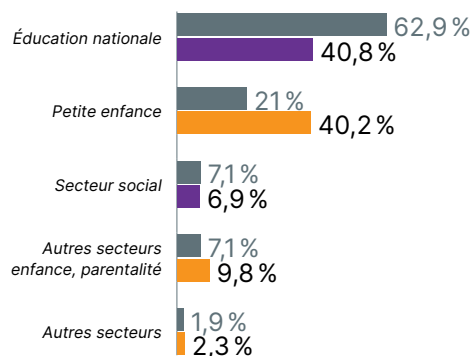


■ Part des répondants  
■ Prévalence (- ou +)

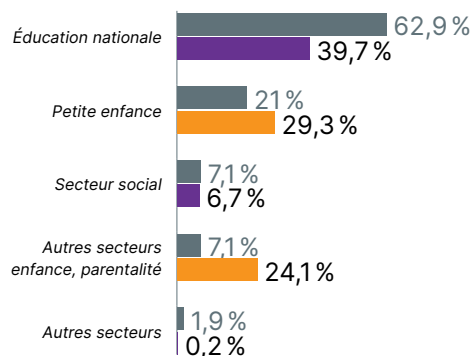
**4%** associent dans leur définition les violences physiques, verbales ou psychologiques, la notion d'éducation et le caractère banal ou fréquent.



**9,8 %** évoquent l'**absence de prise en compte des besoins de l'enfant**, soit comme une violence en tant que telle, soit de l'impact de la VEO sur son intégrité, son développement, sa confiance en soi...



**3,3 %** évoquent la notion de **domination, d'adultisme, ou de rapport de force, de soumission**



Dont 5 % de psychologues



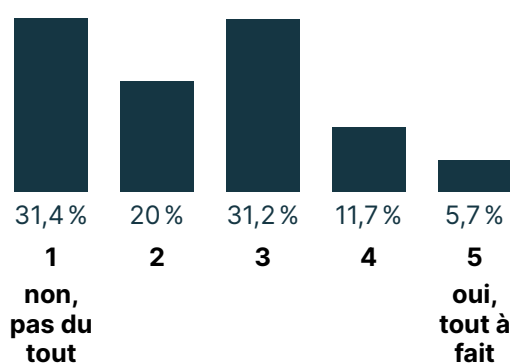
➔ **Peu de répondant-es évoquent les différentes composantes de la notion, et elle est souvent comprise au « sens strict », la dimension systémique est très rarement mise en avant.**

Pour préciser la conception de la violence éducative ordinaire de l'OVEO, nous rappelons ici un extrait de notre déclaration de philosophie :

*« Nous utilisons l'expression "violence éducative ordinaire" au singulier afin de souligner le caractère structurel de celle-ci et d'englober sous ce concept la multiplicité de formes que peut prendre cette structure de domination et les rapports de force qu'elle induit. En effet, la violence éducative ordinaire ne consiste pas en une liste de pratiques, comportements ou propos qualifiés de violents et qu'il s'agirait d'énumérer exhaustivement et de bannir. Elle s'exprime sous diverses formes (châtiments corporels, humiliations, intimidations, punitions, jugements, chantage, etc.) mais doit avant tout être comprise comme la volonté de l'adulte de contrôler l'enfant, même sous couvert de bonnes intentions. »*

### 3. Évolutions depuis le vote de la loi

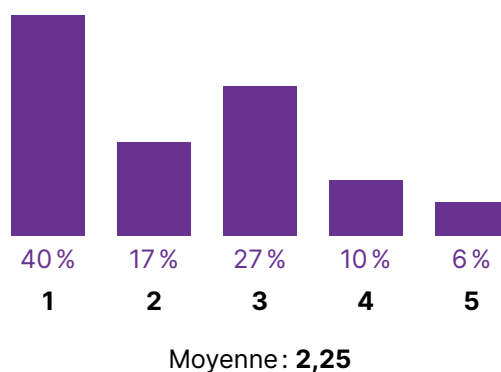
« Dans votre pratique professionnelle, avez-vous constaté des évolutions depuis le vote de la loi en ce qui concerne la violence éducative ordinaire ? »



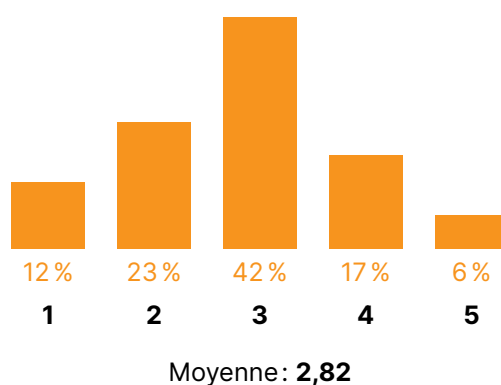
La moitié des répondant-es (51 %) considèrent qu'il n'y a pas ou peu d'évolutions, l'autre moitié (49 %) en ont constaté, avec un tiers à un niveau moyen. **La moyenne se situe à 2,40.**

Selon les secteurs, les tendances diffèrent :

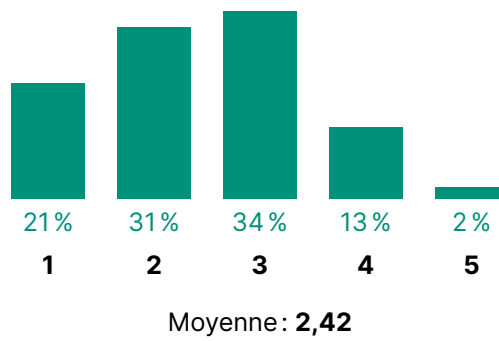
#### Éducation nationale



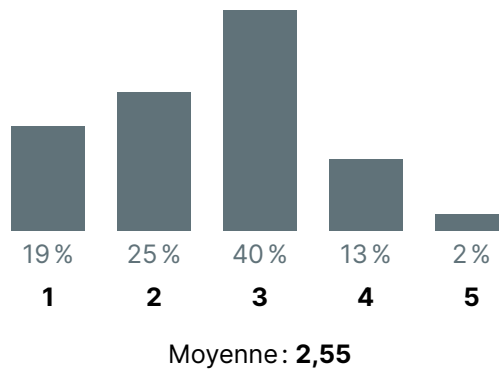
#### Petite enfance



## Secteur social

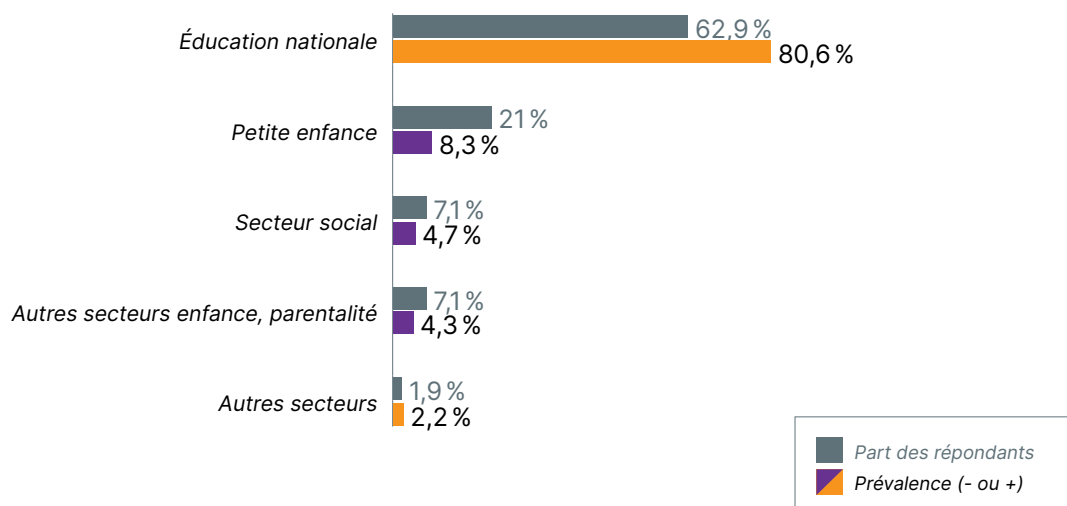


## Autres secteurs enfance et parentalité

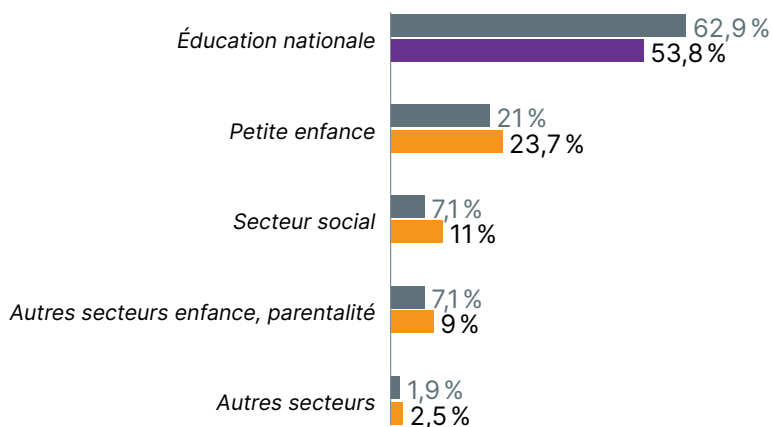


## Prévalence des catégories de professions selon le degré indiqué

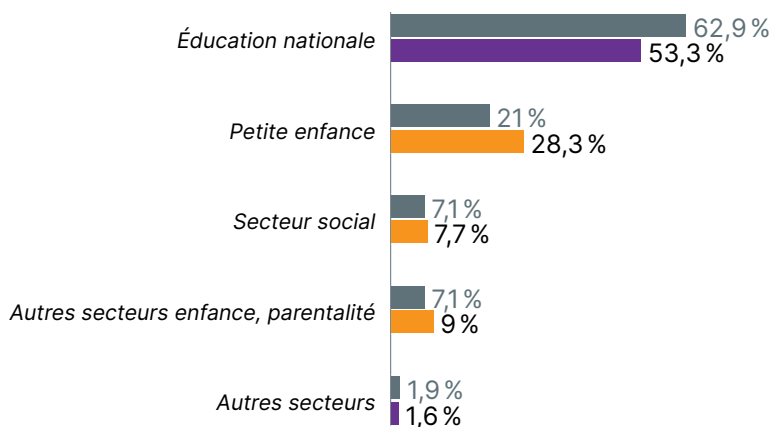
### Réponse : 1 (non, pas du tout)



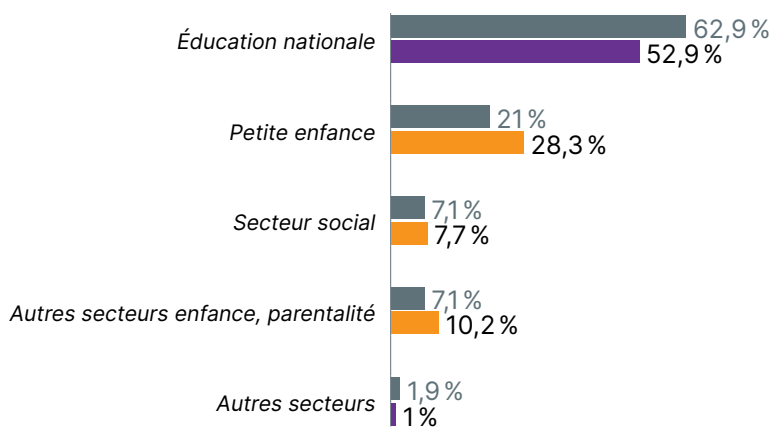
## Réponse : 2



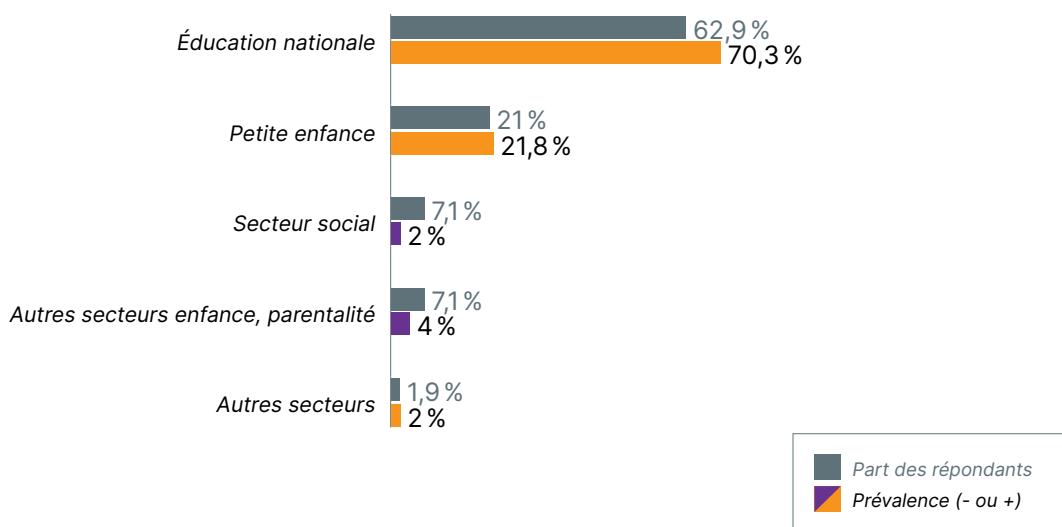
## Réponse : 3



## Réponse : 4



### Réponse : 5 (oui, tout à fait)

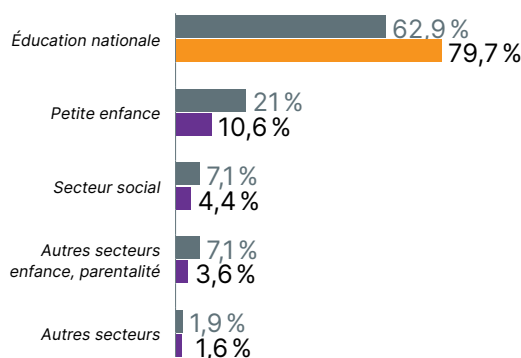


→ **Les répondant·es travaillant dans le secteur de l'Éducation nationale sont plus nombreux·ses à constater pas ou peu d'évolutions que les autres catégories de professions. Au contraire, dans le secteur de la petite enfance, la tendance à une évolution positive semble davantage marquée.**

Plusieurs hypothèses peuvent être envisagées : les professionnel·les de la petite enfance sont en contact avec des jeunes parents, qui ont pu davantage être sensibilisés au sujet ces dernières années que les parents d'enfants plus âgés. Également, la relation de coéducation diffère selon les professions, les parents peuvent avoir tendance à échanger davantage sur ce sujet avec les professionnel·les de la petite enfance (mais également avec les psychologues, accompagnant·es en parentalité par exemple), qu'avec les enseignant·es.

## « Pouvez-vous apporter des précisions ? »

**25,4 %** des répondant-es n'ont **pas répondu** à la question et **1,6 %** ont précisé « non », « RAS », ou ont mis des ponctuations: « ... », « ? », « / ».



■ Part des répondants  
■ Prévalence (- ou +)

**3,2 %** estiment **manquer de recul** ou précisent **ne pas savoir** (souvent car ils-elles travaillent depuis moins de 5 ans).

## Connaissance de la loi et/ou de la violence éducative ordinaire

**9 %** évoquent une **méconnaissance de la loi ou de la notion de VEO** :

- 6,1 % en général (dont 2,1 % ne connaissent pas elles-mêmes la loi)
- 1,6 % parmi les parents
- 1,3 % parmi les professionnel·les

**15,6 %** évoquent une **connaissance de la loi ou du sujet** :

- 4,8 % en général (dont selon 0,6 % « par certaines personnes »)
- 6,1 % parmi les parents (dont selon 1,6 % « par certains parents »)
- 5,4 % parmi les professionnel·les (dont selon 0,7 % « par certain·es professionnel·les »).

**6,3 %** ont précisé que l'interdit semble compris en ce qui concerne les violences physiques mais pas les violences verbales ou psychologiques.

**2,4 %** précisent que la **loi a donné une légitimité** pour aborder la question et rappeler l'interdit.

**2 %** ont remarqué que les enfants avaient connaissance de la loi, que cela pouvait permettre une libération de la parole.

## Évolution des mentalités et des pratiques

Pour **3,5 %** des répondant·es, malgré une connaissance de la loi, il n'y a pas ou peu de changement des mentalités, et pour **4,5 %**, pas ou peu de changement des pratiques (dont 0,4 % précisent que la loi n'est pas prise au sérieux).

**Globalement, 21,1 %** constatent que les mentalités ne changent pas ou peu :

- 9,6 % en général (dont selon 1 % « chez certaines personnes »)
- 9,1 % parmi les parents (dont selon 2,8 % « chez certains parents »)
- 3,2 % parmi les professionnel·les (dont selon 1,2 % « chez certain·es professionnel·les »)

**24,9 %** ont le sentiment que les pratiques n'évoluent pas ou peu :

- 9,2 % en général (dont selon 0,7 % « chez certaines personnes »)
- 11,6 % parmi les parents (dont selon 3,4 % « chez certains parents »)
- 5,1 % parmi les professionnel·les (dont selon 1,4 % « chez certain·es professionnel·es »)

**15,8 %** constatent une **évolution globalement plutôt positive** (mentalités et pratiques) :

- 4,6 % en général (dont selon 0,2 % « chez certaines personnes »)
- 2,1 % parmi les parents (dont selon 0,2 % « chez certains parents »)
- 9,6 % parmi les professionnel·les (dont selon 0,6 % « chez certain·es professionnel·es »)

Il est parfois souligné que les changements sont sans doute davantage liés à l'évolution des connaissances relatives au développement et aux besoins des enfants plutôt qu'à la loi en elle-même.

**2,8 %** évoquent des parents qui se questionnent, qui sont en recherche de solutions, d'alternatives.

**4,6 %** précisent ne pas constater d'évolution car cet enjeu était déjà pris en compte avant la loi, soit dans leur pratique professionnelle (3,4 %), soit parmi les parents (0,4 %), ou précisent ne pas avoir constaté de violences avant la loi (0,8 %).

**4,8 %** signalent un manque d'accompagnement, de formation, de moyens, à titre professionnel ou à destination des parents.



**3,2 %** estiment que les enfants manquent de limites, qu'il y a trop de laxisme, que les parents peuvent être en difficulté dans leur parentalité.

**3 %** considèrent qu'il est difficile de savoir ce qui se passe au sein des familles, que la violence est peut-être davantage cachée, les familles peuvent se sentir jugées, n'osant pas admettre qu'elles recourent à des pratiques éducatives violentes.

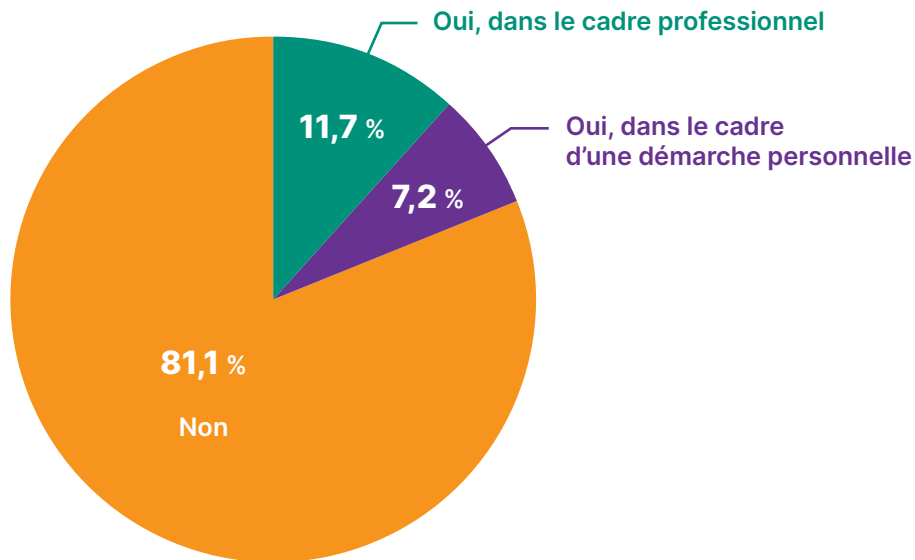
**2,8 %** précisent que les violences institutionnelles perdurent, ou bien que le contexte (professionnel, personnel) peut conduire à l'exercice de violences.

**0,2 %** font le constat d'une augmentation de ces violences (3,3 % évoquent une augmentation ou une stagnation des violences lorsqu'ils-elles les définissent comme émanant des enfants ou des parents dans le cadre scolaire).

À noter que la question de la surexposition aux **écrans** apparaît dans **1,6 %** des réponses, certain-es la considérant comme une forme de violence/négligence.

## 4. Formations

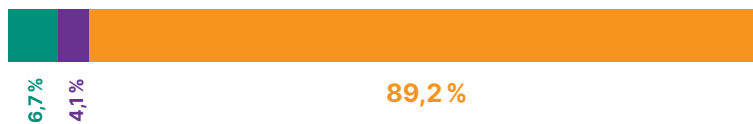
« Depuis 2019, avez-vous suivi une formation relative à la question de la violence éducative ordinaire ? »



N.B. : parmi la proportion de « non », **1,6 %** déclaraient avoir déjà suivi une formation **avant 2019**.

Les différences sont notables selon les secteurs :

### Éducation nationale



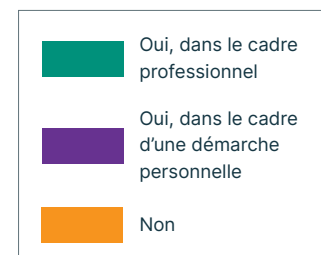
### Petite enfance



### Secteur social

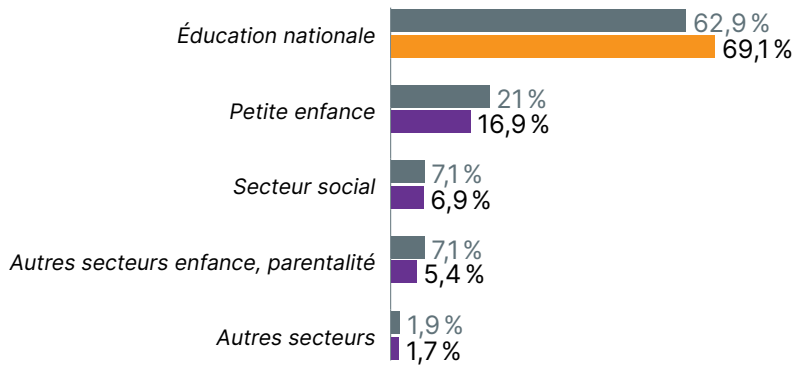


### Autres secteurs enfance et parentalité

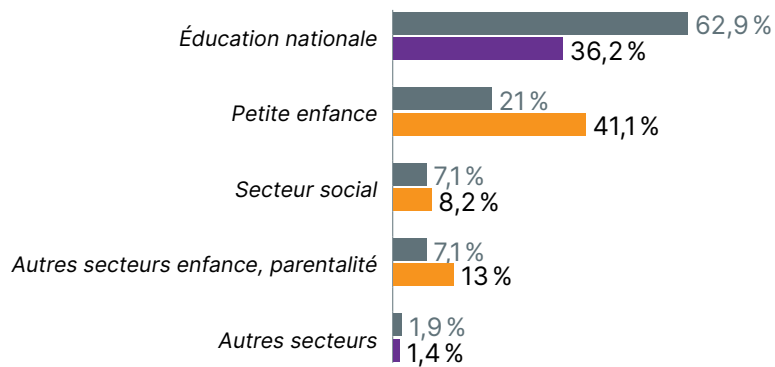


## Prévalence des secteurs selon la réponse

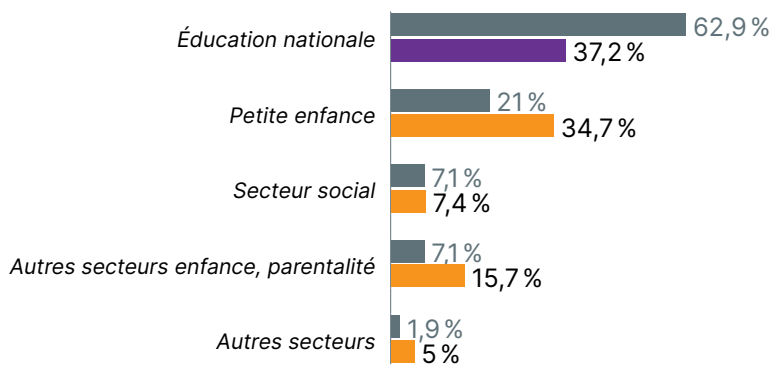
### Non (pas de formation depuis 2019)



### Oui, dans un cadre professionnel



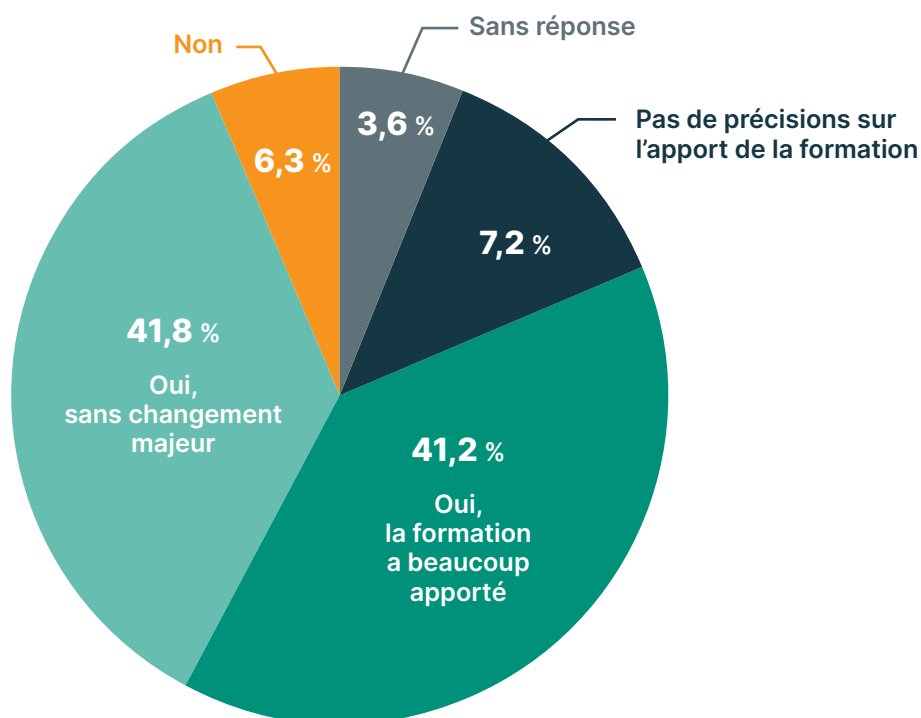
### Oui, dans le cadre d'une démarche personnelle



**Il semble que les formations directement liées à la violence éducative ordinaire restent rares.** 3,3 % des répondant-es ont précisé l'objet de la formation suivie: communication non-violente, douces violences, bientraitance, approche Montessori, compétences psychosociales, enfance en danger, émotions, violence en accueil intra familial, protection de l'enfance, signalements, neurosciences. Parfois il s'agit de la formation ayant conduit à la profession exercée (accompagnant-e en parentalité, psychologue, éducateur-ice de jeunes enfants, formateur-ice). L'autoformation est également citée (lectures, conférences, ateliers...). **Les formations, notamment professionnelles, sont davantage développées au sein du secteur de la petite enfance.**

*« Si oui, cette formation vous a-t-elle été utile ?  
A-t-elle été à l'origine de changements dans votre pratique ? »*

Globalement, la formation a été positive: **83 % des répondant-es répondent « oui » à cette question**, dont la moitié précisent que la formation leur a beaucoup apporté et/ou a été à l'origine de changements dans leur pratique:

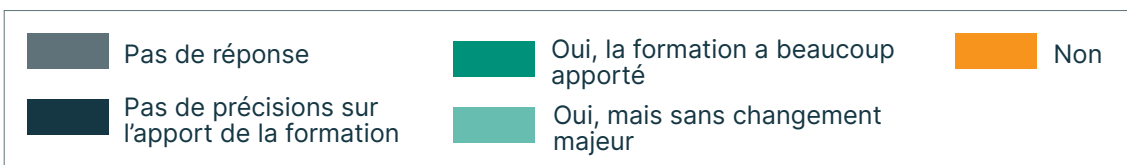


Il existe des nuances si la formation a été suivie à titre professionnel ou dans le cadre d'une démarche personnelle :

### Formation dans un cadre professionnel

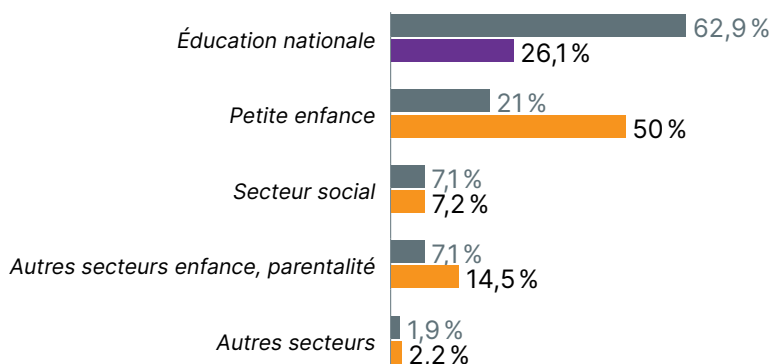


### Formation dans le cadre d'une démarche personnelle

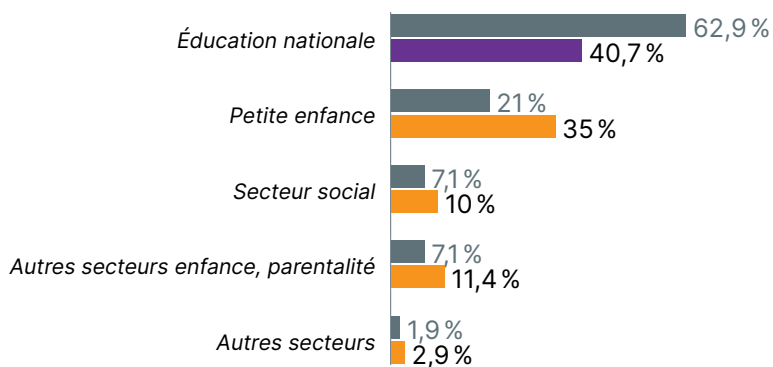


Les réponses diffèrent également selon le secteur professionnel :

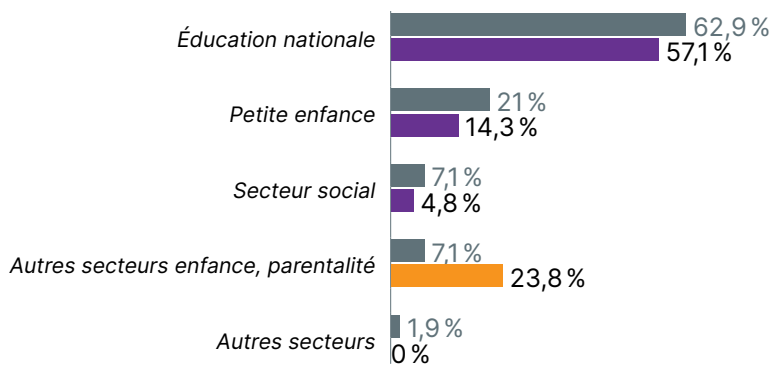
### Oui, la formation a beaucoup apporté



## Oui, mais sans changements majeurs

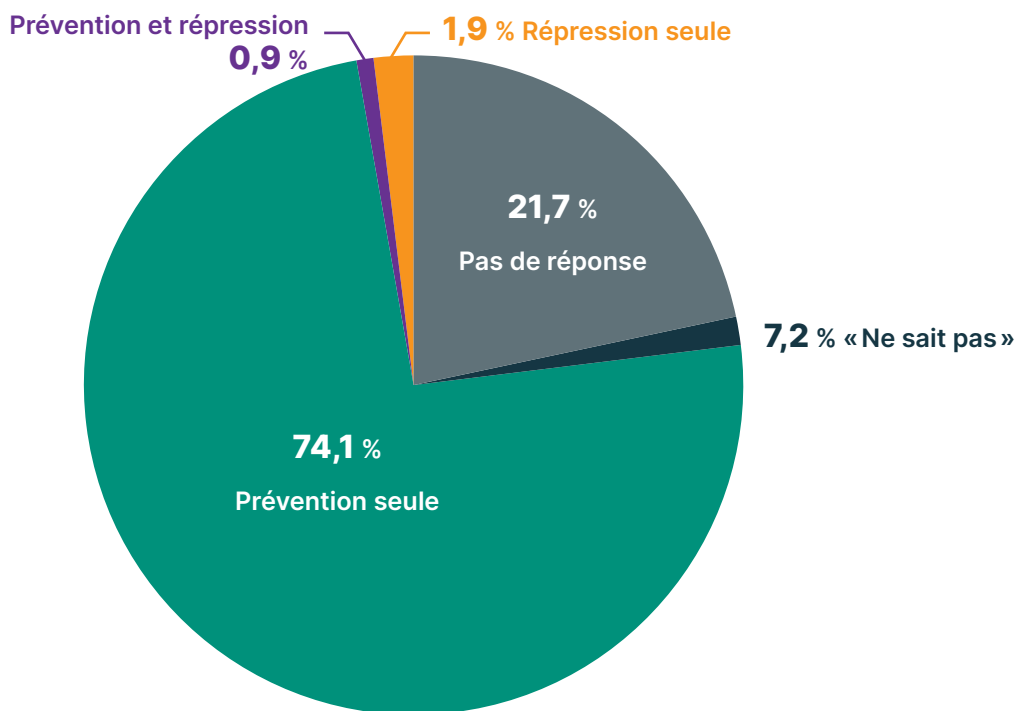


## Plutôt non

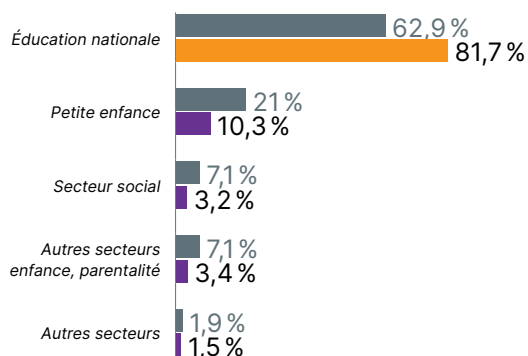


## 5. Perspectives

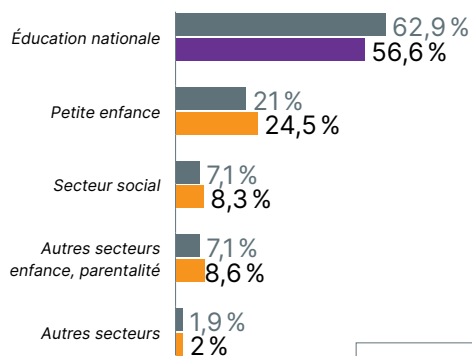
« D'après vous, quelles seraient les mesures prioritaires à mettre en œuvre sur cette question ? »



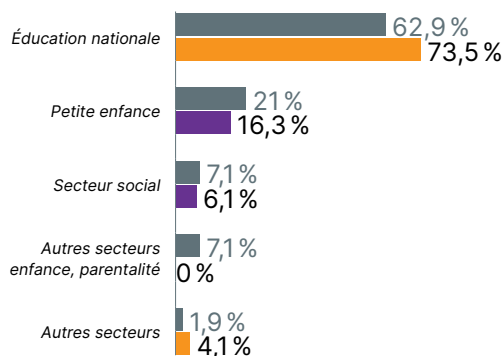
**21,7 %** n'ont pas répondu à la question, et **1,4 %** ont précisé ne pas savoir.



**74 %** des répondant-es mettent en avant des mesures axées sur la prévention uniquement (soit **96,4 % des personnes ayant formulé une réponse**).



La nécessité de renforcer **les mesures répressives** est citée par **2,8 %** des répondant-es (soit 3,6 % des personnes ayant formulé une réponse), dont **0,9 %** évoquent des mesures préventives et répressives.



**1,2 %** évoquent la prévention en général, sans apporter de précisions.

**25,1 %** mettent en avant la **formation**, obligatoire ou non :

- 6,8 % en général,
- 17,9 % la formation des professionnel·les, et 2,1 % via la formation initiale,
- 6,2 % la formation (ou « l'éducation ») des parents

### Des thématiques de formation sont évoquées :

- **Besoins et développement des enfants** : psychologie de l'enfant et de l'adolescent, neurosciences, capacités des enfants selon leur âge, émotions (colère, agressivité), attachement, se mettre à la place de l'enfant, impact de la VEO,
- **Identification de ces violences et réaction** (aussi évoquées les douces violences, et les violences sexistes et sexuelles), détection/repérage des pratiques, comprendre leur mise en place, cadre juridique, droits de l'enfant, recueil de la parole de l'enfant, information préoccupante,
- **Communication** : communication non-violente/bienveillante, écoute authentique, gestion de ses émotions, gestion des conflits, empathie, compétences psychosociales,
- Comment **accompagner les familles**, « habiletés parentales »,
- **Outils/solutions/alternatives**, mesures à mettre en place, lieux ressources et soutien, qui contacter.

### 36,1 % évoquent la sensibilisation, l'information :

- 18,1 % en général, ou à destination du grand public,
- 14,4 % à destination des parents,
- 4,9 % à destination des professionnel·les.

Plusieurs **modalités** d'informations sont mises en avant :

- Diffusion dans les médias, campagne de publicité,
- Informations sur des supports écrits (carnet de santé, flyers, guides, affichage, courrier/ courriel), transmis aux futurs ou jeunes parents, ou dans les lieux fréquentés par les parents, ou selon une certaine régularité et en fonction de l'âge des enfants,
- Proposer des conférences thématiques ciblées selon l'âge de l'enfant,
- Vidéos à diffuser sur les réseaux sociaux.



Le contenu des informations proposées par les répondant·es est similaire à celui des formations (cf. supra). Certain·es soulignent l'importance de ne pas culpabiliser/juger les familles.

### **18 % évoquent des mesures d'accompagnement, de soutien :**

- 14,6 % aux parents,
- 4,4 % aux professionnel·les.

Pour les familles, ces mesures peuvent consister en des temps d'échange, des ateliers auprès des futurs ou jeunes parents (exemple des cours de préparation à l'accouchement), des temps de répit/relais parental, un entretien obligatoire avec un·e professionnel·les, via les PMI, pédiatres par exemple, des lieux ressources facilement accessibles et gratuits pour échanger sur les difficultés rencontrées, avec des professionnel·les et/ou d'autres parents, faciliter l'accès à un·e psychologue, ateliers permettant des mises en situation concrètes, soutien psychologique et/ou social, éventuellement au domicile des familles, mettre en place un accompagnement obligatoire si les violences sont avérées.

Deux moments sont principalement mis en avant pour la mise en place de cet accompagnement : dès la naissance voire avant la naissance de l'enfant et lorsque la famille rencontre des difficultés.

Pour les professionnel·les, sont évoqués des temps d'échanges et de réflexion en équipe, de l'analyse des pratiques, rompre l'isolement, espaces de ressources pour se confier sur les difficultés rencontrées, échange avec un·e professionnel·le extérieur·e à la structure, un·e psychologue.

**4,7 % évoquent des actions d'information et de sensibilisation à destination des enfants**, sur leurs droits, des « ateliers philo » en classe, des espaces de parole et de participation (conseil des enfants...), des ressources et voies de recours pour les enfants subissant des violences, numéro vert d'écoute, sensibiliser à l'empathie, à la bientraitance, permettre aux enfants de pouvoir se confier ou instituer un rendez-vous régulier avec un·e psychologue ou professionnel·le de santé, adapter les enseignements aux besoins des enfants (rythme scolaire, mouvement, temps passé à l'extérieur, programmes...), favoriser l'encouragement des enfants dans les pratiques professionnelles (là où l'attention est parfois plus portée sur leurs erreurs).

**6,5 % évoquent un renforcement des moyens existants**, de meilleures conditions de travail, permettre une prise en charge plus rapide des enfants subissant des violences, un soutien hiérarchique.

**4,9 % évoquent la nécessité d'adaptations, de réformes institutionnelles** : professionnel·les supplémentaires, professionnel·les spécialisé·es/ressources dans les écoles, diminution des effectifs, augmentation des taux d'encadrement, diminution des obligations administratives, suppression des notations/du système punition/récompense, adaptation du temps de travail des parents au quotidien, prolonger le congé paternité, renforcer le congé parental, développer les structures d'accueil collectives du jeune enfant, diminuer le reste à charge pour la garde des enfants.

## 9,8 % amènent d'autres pistes :

- **À l'échelle de la société** : clarifier la notion de VEO (liste des violences concernées), revoir le statut juridique de « mineur », remplacer le terme « autorité parentale » par « responsabilité parentale », renforcer le travail de plaidoyer, visibiliser les actions associatives et citoyennes visant à remettre en cause la domination adulte, revoir les contenus médiatiques pour ne plus banaliser les comportements violents, modifier le discours sur l'« éducation positive » considérée comme laxiste, développer davantage les statistiques, le recueil de données sur le sujet, renforcer/restaurer l'autorité des enseignants/des parents, revoir les études de psychologie (renforcer la formation en psychotraumatologie).
- **Au niveau des institutions** : renforcer les partenariats institutionnels, réformer les approches éducatives au sein de l'école (développer les pédagogies actives, alternatives), renforcer les audits/contrôles institutionnels, intégrer la notion dans les règlements de fonctionnement des institutions, favoriser l'inclusion à l'école.
- Au niveau des **familles** : prévenir les risques liés à l'usage des écrans, favoriser la parole du parent constatant les violences exercées par l'autre parent.
- Au niveau des **professionnel·les** : protéger les professionnel·les signalant des violences, valoriser les professionnel·les.
- Au niveau de la **relation parents/professionnel·les** : favoriser une coéducation parents-professionnel·les, contractualisation avec les familles, organisme/interlocuteur unique pour aider les professionnel·les et les familles.
- Au niveau des **enfants** : protéger l'enfant qui dénonce les violences de ses parents, favoriser le temps passé à l'extérieur, le sport, éviter une surcharge d'activités pour les enfants.

**1,8 % évoquent la nécessité d'amener un changement de regard sur les enfants et sur l'éducation**, un changement de posture des adultes, une réelle prise de conscience.

---